

**Hockey Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.**

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

**I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

**A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION**

**CATÉGORIES**

**ÂGE (HIVER 2015-2016)**

Bantam AA-AAA, Espoir et Midget AAA

01/01/2001 au 31/12/2002 (13-14 ans)

Les athlètes féminins n'ont pas accès à cette épreuve, mais plutôt à la compétition en hockey féminin.

**B) AFFILIATION**

Les joueurs doivent être membres à la Fédération

**II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC HIVER 2017**

**A) CATÉGORIES**

01/01/2002 au 31/12/2003, Bantam AAA-AA, Espoir et Midget AAA

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

**Minimum et maximum de joueurs :** 18

**Nombre minimum et maximum d'entraîneurs :** 1 entraîneur-chef et 2 entraîneurs-adjoints

**Nombre d'accompagnateurs :** 1 (gérant) obligatoire

**Note :** Au moins un entraîneur doit détenir la certification valide de préposé à la santé et sécurité au hockey.

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

L'entraîneur-chef doit être accrédité de niveau Compétition 1 (1C1Q) au minimum.

Les entraîneurs-adjoints doivent être accrédités de niveau Introduction à la compétition 1 (IC1Q).

Le 31 décembre 2016 est la date limite d'accréditation.

**Tous les entraîneurs doivent être membres à Hockey Québec.**

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Les joueurs doivent être membres de Hockey Québec

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Camp de sélection. Les régions devront soumettre leur modalité de sélection à Hockey Québec à la fin de leur processus de sélection. Les informations doivent inclure la/les date(s) du/des camp(s) de sélection, les noms et les dates de naissances des participants.

**L'année des Jeux du Québec**

S'il y a plus d'une équipe dans une région, une compétition (formule à déterminer) entre les équipes de cette même région aura lieu avant le 31 janvier 2017.

**Note :** La sélection reste à confirmer pour la sélection à l'année des Jeux.

**F) ADMISSIBILITÉ**

La région devra avoir tenu un événement régional à l'hiver 2016 et à l'hiver 2017.

**G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

L'équipe à laquelle le joueur appartient, en tenant compte de l'endroit où s'entraîne cette équipe. (Club)

**H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

Tournoi à la ronde avec éliminatoires

**I) SURCLASSEMENT**

Pour les Jeux du Québec, il n'y a pas de surclassement comme tel, autre que celui qui est déjà surclassé en bantam depuis le début de la saison; selon la procédure des règlements administratifs de Hockey Québec : Toute organisation ou association qui désire faire évoluer un joueur Pee-wee à Midget dans une division supérieure à la sienne doit obtenir par écrit l'autorisation du CA de la région.

**J) SUBSTITUTION**

Permise parmi la longue liste de joueurs.

Se fier à la réglementation des Jeux du Québec pour la date limite et procédures.

[http://www.jeuxduquebec.com/uploads/documents/Pf\\_6\\_Substitution.pdf](http://www.jeuxduquebec.com/uploads/documents/Pf_6_Substitution.pdf)

**K) EXCLUSION**

Tous les joueurs non fédéré.

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 18

Médailles d'argent : 18

Médailles de bronze : 18

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

S'il y a plusieurs divisions, seulement les équipes de la première division recevront des médailles.

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve = hockey masculin

Point attribué à la première position = 19

Nombre de point séparant chaque position = 1

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Le système de classement qui sera utilisé pour départager les équipes sera le suivant :

1<sup>ère</sup> position = vainqueur finale or

2<sup>ème</sup> position = perdant finale or

3<sup>ème</sup> position = vainqueur finale bronze

4<sup>ème</sup> position = perdant finale bronze

5<sup>ème</sup> position = vainqueur match 5-6

6<sup>ème</sup> position = perdant match 5-6

7<sup>ème</sup> position = vainqueur match 7-8

8<sup>ème</sup> position = perdant match 7-8

9<sup>ème</sup> position = vainqueur match 9-10

10<sup>ème</sup> position = perdant match 9-10

11<sup>ème</sup> position = vainqueur match 11-12

12<sup>ème</sup> position = perdant match 11-12

13<sup>ème</sup> position = vainqueur match 13-14

14<sup>ème</sup> position = perdant match 13-14

15<sup>ème</sup> position = vainqueur match 15-16

16<sup>ème</sup> position = perdant match 15-16

17<sup>ème</sup> position = vainqueur match 17-18

18<sup>ème</sup> position = perdant match 17-18

19<sup>ème</sup> position = perdant match 18-19

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.